

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 162**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Aide Départementale aux Contrats de Ville (ADCV) - 2ème répartition - 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 39 04**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 1 697 000 €

Par délibération n°162 du 17 juillet 2015, la commission permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départemental en faveur de la politique de la ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

## **PRESENTATION DES DEMANDES**

Il vous est proposé de vous prononcer sur la deuxième répartition du crédit concerné, selon le détail figurant en annexe.

Ces demandes correspondent à un montant total de 2 257 081€ concernant 159 dossiers déposés par des associations œuvrant sur les communes de Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne, Châteaurenard, Istres, Marignane, Miramas, Orgon, Salon-de-Provence, Tarascon, Gardanne, Arles, Berre l'Etang, Marignane et Vitrolles.

Ces structures ont répondu aux appels à projets partenariaux des nouveaux contrats de ville de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et des intercommunalités Arles Crau Camargue Montagnette et Terre de Provence.

## **PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES**

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de 571 844 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 € une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense sera imputée au Chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL